



COMMUNIQUE DE PRESSE

Candidature à l'inscription aux masters (de recherche et professionnel) en Arts Visuels (Arts Plastiques) Design et Théories de la création dans le cadre du système "LMD" au titre de l'année universitaire 2022-2023

L'Institut Supérieur des Beaux-arts de Tunis informe le public, dans le cadre du système "LMD", l'ouverture d'un concours sur dossier pour s'inscrire aux masters Théories de la création (recherche), Arts Plastiques et Design (professionnel et de recherche), et ce, selon les parcours suivants:

- Un **Master de recherche en Arts Plastiques** (toutes spécialités confondues); Peinture, Céramique, Sculpture, Gravure et Photographie (30 étudiants).
- Un **Master de recherche en Design**: Publicité Graphique/Design Image (20 étudiants), Architecture d'intérieur/Design Espace (20 étudiants), Design produit (20 étudiants).
- Un **Master de recherche en Théories de la création**: dans les spécialités Arts Plastiques (toutes spécialités confondues; Peinture, Gravure, Sculpture, Céramique, Photographie), Design (toutes spécialités confondues (Design Espace, Design Image, Design Produit) et d'autres spécialités (Musique, Cinéma, Théâtre) (20 étudiants).
- Deux **Masters professionnels en Arts Plastiques**: Spécialité Céramique (20 étudiants) et Spécialité Photographie numérique (20 étudiants) soit 40 étudiants au total.
- Quatre **Masters professionnels en Design**: Spécialité Animation de l'image (15 étudiants), Publicité Graphique/Design Image (40 étudiants), Architecture d'intérieur/Design Espace (40 étudiants), Design produit (20 étudiants).

Conditions de participation:

Peuvent participer au concours, les diplômés en Arts Visuels (Arts Plastiques), en Design, en Cinéma, Théâtre, Musique comme suit:

1/ Les titulaires d'un diplôme national de licence, dans le cadre du système LMD (en Arts Plastiques ou en Design), pour les candidats aux masters de recherche et professionnel. L'admission des candidats se fait par priorité selon la moyenne générale et la capacité d'absorption déterminée par la commission de master. A noter que la moyenne générale se calcule comme suit :

- Pour le **Master de recherche en Arts plastiques et Théories de la création** la priorité est accordée aux candidats détenant une moyenne générale calculée comme suit: $\text{Moyenne Générale} = (\text{Moyenne générale de Licence 1 coeff 1} + \text{Moyenne générale de licence2 coeff 1} + \text{Moyenne générale de Licence3 coeff 1}) / 3$. Les notes des unités fondamentales théoriques seront également prises en compte.
- Pour le **Master de recherche en Design et Théories de la création** la priorité est accordée aux candidats détenant une moyenne générale calculée comme suit: $\text{Moyenne Générale} = (\text{Moyenne générale de Licence1 coeff 1} + \text{Moyenne générale de licence2 coeff 1} + \text{Moyenne générale de Licence3 coeff 1}) / 3$. Les notes des unités fondamentales théoriques seront également prises en compte.
- Pour le **Master professionnel en Arts plastiques** la priorité est accordée aux candidats détenant une moyenne générale calculée comme suit: $\text{Moyenne Générale} = (\text{Moyenne générale de Licence 1 coeff 1} + \text{Moyenne générale de licence2 coeff 1} + \text{Moyenne générale de Licence3 coeff 1}) / 3$. Les notes des unités fondamentales pratiques seront également prises en compte.
- Pour le **Master professionnel en Design** la priorité est accordée aux candidats détenant une moyenne générale calculée comme suit: $\text{Moyenne Générale} = [(\text{Moyenne générale de Licence 1 coeff 1} + \text{Moyenne générale de licence2 coeff 1} + \text{Moyenne générale de Licence3 coeff 1}) / 3]$. Les notes des unités fondamentales pratiques seront également prises en compte.

2/ Les titulaires d'une maîtrise en Arts Plastiques ou d'un Diplôme national en Arts et métiers, de l'ancien régime universitaire. L'admission des candidats se fait par priorité selon la moyenne générale et la capacité d'absorption déterminée par la commission de master. A noter que la moyenne générale se calcule comme suit :

Pour les titulaires d'une maîtrise en Arts Plastiques la priorité est accordée aux candidats détenant une moyenne générale calculée comme suit: $\text{Moyenne Générale} = (M. 1^{\text{er}} \text{ année coeff 1} + M. 2^{\text{ème}} \text{ année coeff 1} + M. 3^{\text{ème}} \text{ année coeff 1} + M. 4^{\text{ème}} \text{ année coeff 1}) / 4$

Pour les titulaires d'un diplôme national en Arts et Métiers la priorité est accordée aux candidats détenant une moyenne générale calculée comme suit: $\text{Moyenne Générale} = (M. 1^{\text{er}} \text{ année coeff 1} + M. 2^{\text{ème}} \text{ année coeff 1} + M. 3^{\text{ème}} \text{ année coeff 1} + M. 4^{\text{ème}} \text{ année coeff 1} + M. 5^{\text{ème}} \text{ année coeff 1}) / 5$

3/ Les titulaires d'un diplôme admis en équivalence et sanctionnant, de plus, une formation universitaire similaire aux spécialités sus-mentionnées, tout en obtenant également un certificat équivalent du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. La moyenne générale est calculée à l'instar des opérations correspondantes sus-indiquées (premier point ou deuxième point).

Modalités et délais de dépôt des dossiers de candidature:

Les personnes désirant participer au concours (sur dossier) et remplissant de plus les conditions mentionnées, doivent inscrire leur candidature sur la plateforme virtuelle désignée à cet effet sur le site internet de l'ISBAT (www.isbat.rnu.tn) à partir **du Vendredi 01 juillet 2022 jusqu'au mercredi 20 juillet 2022 à minuit.**

Les dossiers papier doivent également être déposés par voie postale ou directement au bureau d'ordre à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis, Route Nationale des Armées, Al-Omran, Tunisie 1005, durant la période comprise entre **le jeudi 01 septembre 2022 au lundi 12 septembre 2022.**

Dossier de candidature:

Une enveloppe (A4 : 32,4 cm x 22,9 cm) contenant les pièces suivantes :

Le formulaire de candidature dûment complété et extrait du site internet de l'ISBAT (www.isbat.rnu.tn)

Une copie de la C.I.N..

Une copie de chaque diplôme obtenu, à commencer par le certificat du baccalauréat, avec une copie de l'**attestation d'équivalence** pour les diplômes obtenus auprès des établissements universitaires privés en Tunisie ou des établissements universitaires à l'étranger.

Les copies des relevés de notes de toutes les années d'études universitaires, y compris des années de redoublement.

Deux enveloppes affranchies portant l'adresse complète du candidat.

Une photo d'identité.

Remarques:

Les candidats seront admis sur la base de capacité de l'institut pour chaque master comme suit: 85 % au plus des candidats seront des étudiants de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis, et le reste (15 % au moins) pour des étudiants venant d'autres institutions universitaires. Les titulaires d'une licence appliquée sont autorisés à se présenter en master de recherche, dans la limite de 10 % des capacités d'accueil disponibles.

Tout dossier incomplet, ou comportant des informations erronées ou envoyé en dehors des délais ne sera pas pris en compte.